



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/AC.21/2002/6  
EUR/02/5040828/6  
3 octobre 2002

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

Bureau régional pour l'Europe

Réunion de haut niveau sur les transports,  
l'environnement et la santé

**COMPTE RENDU DE LA DEUXIÈME SESSION DE LA RÉUNION  
DE HAUT NIVEAU SUR LES TRANSPORTS,  
L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ**

**Genève, 5 juillet 2002**

**I. INTRODUCTION**

1. La Réunion a été convoquée à titre de suivi de la première Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (Genève, 4 mai 2001), pour arrêter de nouvelles mesures visant à rendre les transports viables pour la santé et l'environnement dans la région, compte tenu des travaux de fond réalisés par le Groupe spécial d'experts mixte CEE /OMS sur les transports, l'environnement et la santé et par les secrétariats du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/EURO) et de la CEE<sup>1</sup> conformément aux mandats définis.

---

<sup>1</sup> Tous les documents de la Réunion de haut niveau peuvent être téléchargés sur les sites Web correspondants de la CEE-ONU et de l'OMS (<http://www.unece.org/poja> et <http://www.euro.who.int/transport>).

2. Ont participé à la Réunion les ministres et les représentants des secteurs des transports, de l'environnement et de la santé des 38 pays membres de la CEE et de l'OMS/EURO suivants: Albanie, Allemagne, Autriche, Bélarus, Belgique, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Israël, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Monaco, Norvège, Ouzbékistan, Pays-Bas, Pologne, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie, Ukraine et Yougoslavie. Y ont également participé des représentants des organisations intergouvernementales et non gouvernementales suivantes: Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Commission européenne, Conférence européenne des ministres des transports (CEMT), Centre régional pour l'environnement, Aviation Environment Federation, Association des constructeurs européens d'automobiles (ACEA), Fédération routière internationale (FRI), Union internationale des transports routiers (IRU), Fédération européenne pour le transport et l'environnement (T & E), International Society of Doctors for the Environment (ISDE) et Alliance internationale de tourisme/Fédération internationale de l'automobile (AIT/FIA).

3. La Réunion a adopté son ordre du jour et élu co-présidents M. Antoly Nasonov, Premier Vice-Ministre des transports (Fédération de Russie) pour le point 3 de l'ordre du jour «Examen à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne»; M<sup>me</sup> Jozica Maucec Zakotnik, Secrétaire d'État à la santé (Slovénie) pour le point 4 «Évaluation de l'application de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé»; M. Heinz Schreiber, Directeur général honoraire au Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion des eaux (Autriche) pour le point 5 «Suivi de la première session de la Réunion de haut niveau» et M. Hugo von Meijenfeldt, Vice-Directeur des affaires internationales au Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (Pays-Bas) pour le point 7 «Adoption de la Déclaration ministérielle».

4. M<sup>me</sup> Brigita Schmögnerová, Secrétaire générale adjointe de l'Organisation des Nations Unies et Secrétaire exécutive de la CEE-ONU et M. Roberto Bertolini, Directeur de la Division du soutien technique du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe représentant M. Marc Danzon, Directeur du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe, ont souhaité la bienvenue aux participants.

## **II. EXAMEN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME COMMUN D'ACTION DE VIENNE ET ÉVALUATION DE L'APPLICATION DE LA CHARTE DE LONDRES SUR LES TRANSPORTS, L'ENVIRONNEMENT ET LA SANTÉ**

5. Les allocutions d'ouverture ont été suivies de la présentation et de l'approbation des textes sur l'examen à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne (ECE/AC.21/2002/3) (point 3 de l'ordre du jour) et sur l'évaluation de l'application de la Charte de Londres sur les transports, l'environnement et la santé (EUR/02/5040828/3) (point 4 de l'ordre du jour):

a) Le texte sur l'examen à mi-parcours du Programme commun d'action de Vienne a été établi par le secrétariat de la CEE conformément au mandat défini par la Conférence régionale sur les transports et l'environnement (Vienne, 12-14 novembre 1997). Il met en évidence un certain nombre d'avancées significatives, mais fait apparaître aussi des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du Programme au cours de l'année écoulée. Le manque

de participation des pays en transition a notamment été relevé. Le Président de la session a insisté sur la nécessité de surmonter à l'avenir ces difficultés pour progresser à l'échelle paneuropéenne. Le rapport indique clairement que les activités futures de la Réunion seront axées sur les domaines prioritaires du Programme commun d'action qui ont été retenus par la Réunion de haut niveau, et entreprises conjointement par la CEE et l'OMS/EURO;

b) Le rapport sur l'évaluation de l'application de la Charte sur les transports, l'environnement et la santé a été établi par le secrétariat de l'OMS/EURO conformément aux décisions prises par le Groupe directeur de la Charte à sa cinquième réunion (Malte, 8 et 9 octobre 2001). Il résume les principales réalisations ainsi que les obstacles majeurs qui sont de nature très similaire à ceux rencontrés dans la mise en œuvre du Programme commun d'action. Le Président de la session a en outre insisté sur la nécessité d'une plus grande participation du secteur de la santé dans le cadre de la future coopération intersectorielle.

6. M. Corrado CLINI, Directeur général du Ministère italien de l'environnement et de l'aménagement du territoire et Co-Président du Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) a fait le point sur les préparatifs de la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé organisée qui aura pour thème «L'avenir de nos enfants» et se déroulera à Budapest, du 23 au 25 juin 2004. Cette Conférence marquera une date importante dans la mesure où il y sera rendu compte des progrès accomplis au niveau paneuropéen dans le domaine des transports, de la santé et de l'environnement et où l'accent sera mis en particulier sur les enfants.

### **III. SUIVI DE LA PREMIÈRE SESSION DE LA RÉUNION DE HAUT NIVEAU**

7. La Réunion a examiné le point 5 de l'ordre du jour «Suivi de la première session de la Réunion de haut niveau», et notamment:

a) L'opportunité d'engager des négociations concernant une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé pour traiter des questions prioritaires qui ont été recensées par le Groupe spécial d'experts mixte CEE-ONU/OMS sur les transports, l'environnement et la santé, en se fondant sur les nombreux travaux préparatoires relatifs aux options juridiques envisageables;

b) La proposition de création d'un Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement<sup>2</sup> destiné à centrer les activités communes de la CEE et de l'OMS/EURO sur un nombre restreint de domaines prioritaires du Programme commun d'action de Vienne et de la Charte de Londres, où les activités internationales pourraient avoir un impact réel: l'intégration des aspects environnementaux et sanitaires dans la politique des transports, la gestion de la demande et le transfert modal ainsi que les transports urbains. Pour la mise en œuvre de ces activités, il a été convenu d'accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des nouveaux États indépendants (NEI) et des pays de l'Europe du Sud-Est ainsi qu'aux zones de la région particulièrement sensibles du point de vue écologique. Le Programme vise également à rationaliser ces activités par la création d'un organisme gouvernemental tripartite, le Comité

---

<sup>2</sup> Projet de programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (ECE/AC.21/2002/5 – EUR/02/5040828/5).

directeur des transports, de l'environnement et de la santé, destiné à remplacer les mécanismes établis au titre du suivi du Programme commun d'action de Vienne et de la Charte de Londres.

8. La Réunion a remercié les secrétariats de la CEE et de l'OMS/EURO d'avoir élaboré, avec l'aide de consultants, le Programme et les autres documents de référence soumis aux participants, et d'avoir aidé le Groupe spécial d'experts mixte CEE /OMS sur les transports, l'environnement et la santé à réaliser les études demandées par la première Réunion de haut niveau.

9. Dans sa déclaration, le Président danois de l'Union européenne a insisté sur le fait que l'intégration des préoccupations environnementales et sanitaires dans la politique des transports qui est une condition *sine qua non* du développement durable, ne pourrait, pour son succès, devenir effective sans un engagement des ministères concernés et une base opérationnelle solide. Les États membres de l'Union européenne ont estimé que le Programme était le moyen de contribuer à la réalisation de cet objectif dans l'ensemble de la région paneuropéenne et méritait, à ce titre, l'attention de toutes les parties dans les années à venir.

10. L'adoption du Programme en tant que base stratégique d'action régionale a été soutenue par un certain nombre de pays en transition. Ces derniers se sont félicités notamment de l'approche privilégiant la mise en œuvre et de l'attention portée aux besoins spécifiques des nouveaux États indépendants (NEI) et des pays de l'Europe du Sud-Est.

11. Dans son résumé des débats, M. Schreiber, Président pour ce point de l'ordre du jour, a souligné les principaux points suivants:

- a) L'appui unanime à la création du Programme paneuropéen;
- b) Le Programme constitue actuellement un dénominateur commun pour agir au niveau paneuropéen; il est l'occasion de renforcer la coopération entre les organisations internationales;
- c) Les activités proposées au titre de la mise en œuvre du Programme doivent apporter une valeur ajoutée incontestable;
- d) Lors de la mise en œuvre du Programme, il conviendra d'accorder une attention particulière aux aspects relatifs à la subsidiarité et aux problèmes des pays en transition;
- e) Le coût estimé des mesures proposées dans l'annexe du Programme devrait être explicite;
- f) Les organes directeurs de la CEE et de l'OMS ont été priés d'accorder un degré élevé de priorité aux tâches qui incombent aux secrétariats de l'OMS et de la CEE et d'y affecter des ressources financières adéquates imputées sur le budget régulier;
- g) Un certain nombre d'États membres se sont engagés à soutenir la mise en œuvre du Programme par des contributions financières ou en nature: les **Pays-Bas** se sont engagés à verser € 50 000 (sous réserve de confirmation par le nouveau gouvernement) pour soutenir les mesures concernant les transports urbains dans les pays en transition, notamment l'application des limitations de vitesse; la **Finlande** s'est engagée à verser € 20 000 et à fournir l'assistance

d'experts pour soutenir les mesures axées sur le renforcement des capacités et les effets des subventions sur la santé; la **Norvège** s'est engagée à verser € 20 000; la **Belgique** et l'**Italie** envisageraient des contributions volontaires en faveur de thèmes à spécifier ultérieurement; le **Royaume-Uni** entend faciliter la participation des NEI et des pays de l'Europe du Sud-Est; élaborer des lignes directrices sur la participation du public à la prise de décisions concernant les transports; traduire en russe des documents britanniques de base sur ces questions et soutenir le mécanisme d'échange d'informations (sous réserve de la confirmation de ses caractéristiques de fonctionnement et du soutien apporté par les autres États membres); l'**Espagne** s'est engagée à offrir une aide en nature, sous forme de ressources mises à disposition au plan national pour les transports urbains; la **Suisse** s'est engagée à fournir une aide en nature pour des activités visant à mettre au point des méthodes d'évaluation économique des effets des transports sur la santé et d'internationalisation des coûts; l'**Autriche** a fait part de son intérêt pour les travaux sur l'intégration des secteurs des transports, de la santé et de l'environnement au niveau paneuropéen, en se fondant sur les Principes directeurs de l'OCDE relatifs à des transports écologiquement viables, sur la promotion des transferts modaux pour le transport des marchandises, et sur la mise au point de méthodes d'évaluation économique des effets des transports sur la santé (en collaboration avec la France, Malte, la Suède et la Suisse) et la création d'un mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé;

h) Bien que la plupart des États ne jugent pas souhaitable d'engager dès maintenant les négociations en vue d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé, le Programme laisse cette possibilité ouverte.

#### **IV. GROUPE MINISTÉRIEL «PASSAGE À DES MODES DE TRANSPORT VIABLES EU ÉGARD À L'ENVIRONNEMENT ET À LA SANTÉ – MESSAGE RÉGIONAL POUR LE SOMMET DE JOHANNESBURG»**

12. Le Groupe, présidé par M. Thomas Zeltner, Directeur général de l'Office fédéral de la santé publique (Suisse), était composé comme suit: M. Censu Galea, Ministre des transports et des communications (Malte); M. Mustafa Khani, Ministre de la santé (Albanie); M. Antoly Nasonov, Premier Vice-Ministre des transports (Fédération de Russie); M<sup>me</sup> Jozica Maucec Zakotnik, Secrétaire d'État à la santé (Slovénie), M. Zaal Lomtadze, Vice-Ministre de la protection de l'environnement (Géorgie) et M. Gaudenz Silberschmidt, Administrateur de l'International Society of Doctors for the Environment (ISDE).

13. Les participants ont échangé les expériences de leurs pays respectifs en vue de rendre les transports durables pour la santé et l'environnement et ont exprimé leur soutien au Programme en tant qu'instrument de promotion efficace de cette durabilité dans toute la région paneuropéenne. Ils ont souligné les difficultés, mais aussi l'intérêt que présentent l'établissement de partenariats intersectoriels plus étroits, ainsi que la promotion et le renforcement de la coopération entre les différentes parties de la région. Ils ont souligné aussi que la santé était la responsabilité de tous et non du seul secteur sanitaire. Ils ont rappelé que l'échange des expériences, la diffusion des informations et le renforcement des capacités jouaient un rôle important dans la mise en œuvre des stratégies et des projets relatifs aux transports, et que la création d'un mécanisme d'échange d'informations sur les transports, l'environnement et la santé (également disponible en russe) comportait une valeur ajoutée potentielle. Enfin, ils ont

souligné l'importance des instruments financiers et des institutions financières internationales dans la réorientation du développement vers une intégration complète des préoccupations sanitaires et environnementales dans les stratégies relatives aux transports et la création d'infrastructures.

14. Les questions abordées par les membres du Groupe et les interventions des participants ont porté aussi sur les points suivants: l'importance de sensibiliser le public aux répercussions sur la santé et l'environnement des choix individuels en matière de mobilité afin d'encourager les changements de comportement; le rôle des gouvernements dans la promotion de tels changements; l'importance des échanges qui permettent non seulement de faire connaître les bonnes pratiques que l'on a mises au point, mais aussi de tirer parti de l'expérience des autres; la nécessité d'encourager une collaboration plus constructive entre les Ministères des transports, de la santé et de l'environnement pour atteindre des objectifs communs; l'importance de sensibiliser les usagers des transports et de les amener à soutenir les mesures d'internalisation des coûts et les incitations fiscales; la nécessité de proposer des alternatives réalistes si l'on veut encourager le changement des comportements.

## **V. ADOPTION DE LA DÉCLARATION MINISTÉRIELLE**

15. La Réunion a adopté, sur la base du projet établi par les secrétariats<sup>3</sup>, la Déclaration ministérielle dans laquelle les États membres:

a) Souhaitent faire savoir au futur Sommet mondial sur le développement durable (Johannesburg, 26 août-4 septembre 2002) que les pays européens vont encore intensifier la mise en œuvre des dispositions applicables d'Action 21 par des actions nationales et une initiative régionale concrète dans le cadre desquelles les activités nationales et internationales seront coordonnées et développées de manière efficace en vue d'intégrer les aspects environnementaux et sanitaires à la politique des transports;

b) Décident, à cette fin, de lancer un Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (THE PEP), administré sous les auspices de la CEE et de l'OMS/EURO, qui sera l'instrument au moyen duquel les processus de Londres et de Vienne seront désormais pilotés;

c) Invitent les trois co-présidents de la Réunion à transmettre le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (THE PEP) au secrétariat du Sommet mondial sur le développement durable pour examen dans le cadre de la liste de partenariats qui sera présentée à Johannesburg au titre des «résultats de type II» du Sommet;

d) S'engagent à assurer la réalisation effective du Programme paneuropéen, y compris par l'affectation de ressources et de moyens financiers suffisants pour mener à bien les activités prévues au titre des priorités réaménagées et à assurer une participation adéquate de représentants des NEI et des pays de l'Europe du Sud-Est;

---

<sup>3</sup> Projet de Déclaration (ECE/AC.21/2002/7 – EUR/02/5040828/7).

e) Reconnaissent que la négociation d'une convention-cadre sur les transports, l'environnement et la santé semble prématurée et ne doit pas être entreprise pour l'instant et que la question pourrait être réexaminée en fonction de l'état d'avancement du PEP lors de la prochaine Réunion de haut niveau, prévue pour 2007 au plus tard.

16. La Déclaration (ECE/AC.21/2002/8 – EUR/02/5040828/8) et le document relatif au Programme paneuropéen (ECE/AC.21/2002/9 – EUR/02/5040828/9), tel qu'adoptés par la deuxième Réunion de haut niveau, peuvent être consultés et téléchargés sur les sites Web correspondants de la CEE et de l'OMS: <http://www.unece.org/poja>, <http://www.euro.who.int/transport>.

-----